

MOUGINS



**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE (ASA) DES  
PROPRIETAIRES DU LOTISSEMENT DE L'AUBAREDE**  
*291 avenue des Fleurs 06250 MOUGINS*  
**Tel: 0784183171/ Mail : [asadelaubarede@orange.fr](mailto:asadelaubarede@orange.fr)**  
**Site internet : [www.asadelaubarede.fr](http://www.asadelaubarede.fr)**

LE CANNET



## Réunion du conseil syndical du 4 avril 2023

**Présents :** Michel Agnese président, Alain Azencott secrétaire, Pierre Alain Vuolo. Jean Paul Brivot

**Excusé :** Michel Ranquet vice-président

### **Point sur la sortie des colotis de Carimaï :**

Nous avons reçu de la part des services concernés de la préfecture, la confirmation que le bureau exécutif de l'ASA peut décider de la sortie du lotissement, des colotis situés sur le chemin de Carimaï qui n'est plus pris en charge par l'ASA (24 personnes sont concernées). Le président fait le point sur la sortie des colotis du Chemin de Carimaï. À ce jour, 23 riverains ont souhaité sortir de l'ASA et ainsi de ne plus être adhérents à notre Association Syndicale Autorisée pour être exemptés de charges d'entretien de voirie. Un seul coloti n'a rien voulu entendre, prétextant, ne pas être intéressé et ne plus être dérangé ! Notre président s'engage à essayer de le recontacter une dernière fois. Sans réponse de sa part, la procédure de sortie sera engagée sans sa participation.

### **Recensement des colotis :**

Il est devenu indispensable d'effectuer le recensement général de tous les colotis de notre lotissement. En effet la liste existante a besoin d'être mise à jour. Beaucoup de colotis ne se sont pas signalés auprès de l'ASA, lors des mutations. Les membres du bureau se chargeront, en faisant du porte-à-porte, il est aussi envisagé de demander aux services municipaux de nous transmettre les noms et adresses qui n'auraient pas pu être vérifiés ainsi que les adresses des colotis qui n'habitent pas le lotissement. Par plusieurs tracts, nous avons appelés **les colotis à se faire connaître via le formulaire de contact du site de l'ASA**, par téléphone ou courrier postal. Tout sera fait pour que cette mise à jour soit terminée le plus rapidement possible.

La tâche est difficile et prend beaucoup de temps, mais elle est nécessaire.

### **Prévisions de la date d'envoi de la liste des colotis au comptable, pour faire établir les ordres de recouvrement de la taxe syndicale par les services du trésor public.**

Il a été décidé en réunion du conseil que la taxe syndicale sera de dix euros par mois, c'est-à-dire 120 euros pour 2023.

Dès que la liste sera **mise** à jour, elle sera adressée à notre comptable qui fera établir et envoyer, les ordres de recouvrement et l'encaissement par les services du trésor public.

Le recouvrement de la taxe, permettra en premier lieu de couvrir et d'organiser la prochaine assemblée générale et de faire effectuer divers travaux urgents réclamés par des colotis.

### **Fibre Optique : dossier suivi par Mr Pierre Alain VUOLO**

**Mougins :** Des contacts ont été pris avec les services d'Orange et la CPCP, sous-traitant installateur.

Concernant les 44 colotis toujours pas connectés à la fibre optique du Bd de la Corniche, de l'avenue du Bosquet et de l'avenue du Beau Site, les études de contrôles d'infrastructure ont été réalisées. Sur ces 3 zones il a été constaté que les poteaux sont vétustes, ou mal Adaptés, d'autres sont sur des propriétés privées et certains sont encastrés dans des murs de clôtures. Ainsi beaucoup de poteaux sur les propriétés privées seront déplacés sur les voies publiques du lotissement. Le Bureau de l'ASA a déjà autorisé certains déplacements ou remplacements afin d'accélérer la pose de la fibre sur ces secteurs.

On espère enfin que ce dossier soit finalisé avant octobre 2023.

**Le Cannet :** Concernant nos colotis du Cannet, la pose de la fibre incombe aux fournisseurs d'accès. Il est conseillé à nos colotis de se regrouper, pour inciter les fournisseurs d'accès à accepter l'installation de la fibre chez eux. Une relance courrier et mail de 2022 sans réponse- pour obtenir un rdv avec la Mairie du Cannet sera fait.

#### **Constructions :**

De nombreuses réclamations nous sont parvenu de propriétaires du lotissement, concernant des constructions qui semblerait non conforme aux permis de construire. L'ASA n'étant pas compétente, celle-ci a fait remonter les informations aux services de l'urbanisme des Mairies concernées car il est de leurs ressort d'effectuer les contrôles nécessaires pour vérification, Il est également conseillé aux propriétaires d'en informer les bureaux de contrôle des Mairies lorsqu'il y a un doute sur le non-respect du permis.

#### **Nouvelles du Cannet :**

Une nouvelle fois, nous avons envoyés un courrier à Monsieur Yves Pigrenet Maire du Cannet, avec copie à notre députée Mme Michèle Tabarot, pour obtenir un rendez-vous pour une réunion, suite aux nombreuses doléances de nos colotis sur le Cannet. **(Le premier courrier envoyé en avril 2022 est resté sans réponse).**

#### **Cahier des charges du lotissement.**

Il a été décidé de voir comment réactualiser le cahier des charges de notre lotissement, celui que nous avons est ancien. Cette réactualisation est devenue nécessaire au vu des nombreuses obligations non respectées et constatées sur notre lotissement. Ultérieurement une commission devra s'en charger.

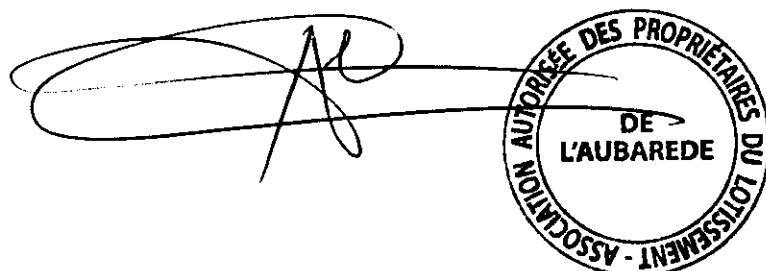
#### **Travaux routiers sur le Chemin de Carimaï :**

Il est constaté que les travaux seront bientôt terminés, il ne reste plus que les traçages au sol à effectuer. Nous pouvons que féliciter la commune de Mougins, d'avoir créés des places de parking supplémentaires qui contenteront les commerçants du centre commercial de l'Aubarède ainsi que les riverains de notre lotissement, ce qui leurs évitera d'encombrer l'Avenue Victor Hugo par des stationnements interdit et d'être verbalisé.

**Réunion terminée à 17h30**

**Le président**

**M. AGNESE**



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Agnese'. To the right of the signature is a circular stamp. The text within the stamp reads 'ASSOCIATION AUTORISÉE DES PROPRIÉTAIRES DU LOTISSEMENT DE L'AUBAREDE'. The stamp is slightly tilted and has a double-line border.